



RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00123

Numéro SIREN : 818 353 229

Nom ou dénomination : BECA COTE D OPALE

Ce dépôt a été enregistré le 29/08/2017 sous le numéro de dépôt 3296

Greffier du Tribunal
de Commerce de Boulogne-s/mer
Don° 17 A 3296
29 AOUT 2017
RCS Boulogne s/M
N° Réf. : 168123

BéCa Côte d'Opale
Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros
Siège social : 6 route de Montreuil, 62630 ETAPLES
818 353 229 RCS BOULOGNE SUR MER

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 30 AVRIL 2017**

L'an 2017, le 30 avril, à 11 heures

Les membres du Conseil d'Administration de la société BéCa Côte d'Opale se sont réunis au siège social, sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

La société BOREADES FINANCES,
Représentée par Monsieur Martin CAMPION

Monsieur Henri BEGUINOT,

La société IDF COMMERCE RR,
représentée par Monsieur Pierre JOLIVET

Le Conseil d'Administration, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur Martin CAMPION préside la séance en sa qualité de gérant de la société BOREADES FINANCES SARL, Présidente de la Société.

Le Président de séance rappelle que le Conseil d'Administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la libération du capital social.

Le Président rappelle que, lors de la constitution de la Société, le capital social de 150 000 euros n'a été libéré qu'à hauteur 50 %, et que le solde, soit 75 000 euros, devait être libéré dans un délai maximum de cinq ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Il rend compte au Conseil d'Administration de la mission que ce dernier lui a confiée lors de sa réunion du 1^{er} mars 2016, consistant à recouvrer au plus tard le 30 avril 2017 le solde non encore libéré des actions de numéraire émises par la Société.

Il précise que les associés ont été informés de la décision du Conseil d'Administration.

Les versements correspondant au solde de leur souscription ont été effectués.

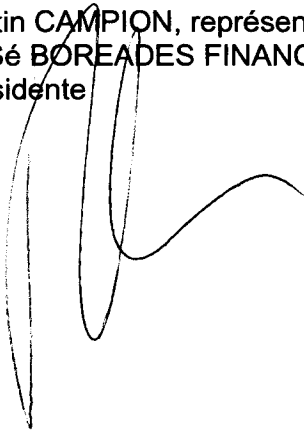
La totalité des fonds correspondant au montant du capital social ayant été versée, le Conseil d'Administration constate, à l'unanimité, la libération intégrale des 15 000 actions composant ledit capital.

Le Conseil d'Administration confère à la Présidente de la Société tous pouvoirs aux fins d'effectuer toutes formalités consécutives à cette libération du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil d'Administration au moins.

Martin CAMPION, représentant
La Sé BOREADES FINANCES
Présidente



Henri BEGUINOT
Membre du Conseil d'Administration

